

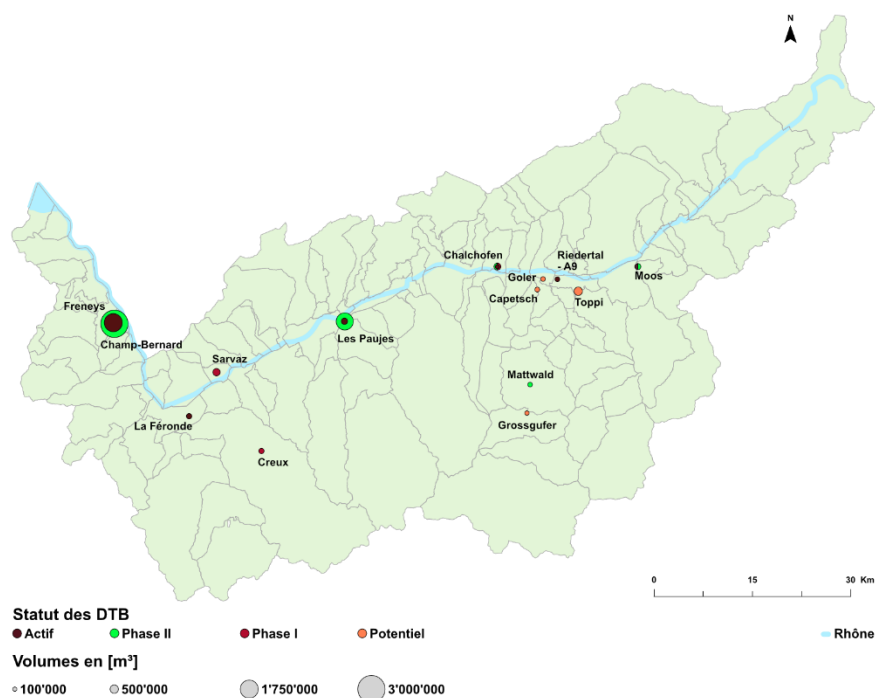
ANNEXE 2 : FICHE DTB

**Production
annuelle moyenne
(calculée sur
la période 2017-2022)**

161'000 m³/an

**Production
annuelle moyenne par
habitant**

0.45 m³/hab/an



Décharges de type B en activité

Nom	Champ-Bernard	La Féronde	Les Paujes	Chalchhofen West	Moos	Riedertal ¹¹⁹
Volume disponible [m³]	1.67 mio	96'800	250'000	32'500	119'600	10'800
Remplissage annuel moyen [m³/an]	44'000	10'300	44'400	7'500	29'700	24'000
Durée d'exploitation estimée	>20 ans	11 ans	2 ans	5 ans	4 ans	< 1 an
Durée d'exploitation¹²⁰	14 ans					< 1 an

Projets de DTB en phase II

Nom	Mattwald	Les Paujes (extension)	Moos (extension 1)	Freneys	Chalchhofen Ost	Moos (extension 2)
Volume estimé [m³]	35'000	1.6 mio	200'000	2.9 mio	100'000	20'000
Probabilité de réalisation¹²¹	Elevée	Elevée	Elevée	Forte	Forte	Moyenne
Durabilité¹²²	< 1 an	10 ans	2 ans	17 ans	< 1 an	< 1 an

¹¹⁹ Cette décharge est réservée au projet autoroutier et à certains déchets d'assainissements issus du périmètre « Mercure ».

¹²⁰ La durée d'exploitation est mesurée selon le scénario de la production annuelle moyenne calculée sur la période 2017-2022, soit 0.45 m³/hab/an.

¹²¹ La probabilité est catégorisée selon les termes suivants : Réalisée, Elevée, Forte, Moyenne, Faible, Très faible. cf. chapitre y relatif.

¹²² La durabilité est mesurée selon le scénario de la production annuelle moyenne calculée sur la période 2017-2022, soit 0.45 m³/hab/an. Elle est considérée pour chaque décharge, indépendamment les unes des autres.

Projets de DTB en phase I

Nom	Chalchofen (extension)	Creux	Sarvaz
Volume estimé [m³]	373'000	80'000	358'000
Probabilité de réalisation	Moyenne	Très faible	Très faible

Sites potentiels de DTB

Nom	Toppi	Capetsch	Grossgufer	Goler (extension)
Volume estimé [m³]	500'000	inconnu	inconnu	inconnu
Probabilité de réalisation	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne

Viabilité des projets

Les **décharges de type B** actuellement en activité assurent un réservoir de capacité jusqu'à l'horizon 2035. Il s'agit des sites de Champ-Bernard (Massongex et Monthey), La Féronde (Martigny), Les Paujes (Grône), Chalchofen (Gampel-Bratsch), Moos (Ried-Brig) et Riedertal (Viège). Cette dernière n'est pas considérée dans les scénarios actuels car elle est réservée au projet autoroutier ainsi que pour les déchets peu pollués au mercure issus de chantiers de propriétaires privés situés dans le périmètre « Mercure ».

Six projets sont en cours de réalisation. Il s'agit des DTB de Mattwald (St. Niklaus), de Freneys (Massongex et Monthey) ainsi que des extensions des Paujes, de Moos (deux extensions possibles) et de Chalchofen Ost. Pour Mattwald, la demande d'autorisation d'exploiter est en cours d'élaboration pour les compartiments de type A et B. Les Freneys ont déjà franchi l'étape du PAZ et la demande d'autorisation de construire et d'aménager sera déposée en temps voulu (en attente de l'extraction). Ce casier ne devrait pas voir le jour avant l'horizon 2037. Quant aux Paujes, l'autorisation de construire et d'aménager a déjà été octroyée. Concernant Moos (extension 1) et Chalchofen Ost, la prochaine étape est l'adaptation des PAD existants. Elle sera suivie par les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter pour Moos et de la première étape d'extension pour Chalchofen. Cette dernière a pour but de poursuivre l'activité de la décharge sur ce site, si possible sans interruption, jusqu'à la fin de la planification à long terme de l'ensemble du projet d'extension. Pour Moos, il existe éventuellement la possibilité d'étendre la zone d'affectation actuelle pour un volume d'environ 20'000 m³.

Inscrits dans le PDc, il y a le projet d'extension de Chalchofen, le site de Creux (Val de Bagnes) ainsi que le site de la Sarvaz (Saillon). Ils ne se situent pas au même stade d'avancement. Concernant le projet d'extension de la DTB de Chalchofen, la coordination au niveau du PDc avec les différents acteurs a été initialisée. Alors que la procédure concernant le site de Creux ou celui de la Sarvaz n'a jamais vraiment été activée vu les contraintes inhérentes à ce site. Ces deux derniers seront donc retirés du PDc. Uniquement le site de la Sarvaz sera réservé pour les grands projets d'infrastructures¹²³ et devra être évalué en regard du potentiel naturel du site.

A ce stade du processus, des sites potentiels sont connus uniquement dans la partie germanophone du canton. Il s'agit des sites de Toppi (Visperterminen), Capetsch (Unterbach), de Grossgufer (Randa) et de Goler (Raron). Pour le site de Toppi, la coordination doit être initialisée au niveau du PDc. Quant aux décharges de Capetsch et Grossgufer, actuellement exploitées comme DTA, elles présentent un potentiel pour un compartiment de type B. Les réflexions correspondantes doivent être menées pour la prochaine adaptation du PGDM dans 5 ans. A noter que le site de Goler présente également un potentiel pour un compartiment de type B. Ce potentiel doit être coordonné au niveau du PDc au même titre que l'extension de la décharge de Goler en tant que décharge d'intérêt public régionale et cantonale¹²⁴.

¹²³ cf. Fiche DTA_02 Martigny et DTA_04 Entremont ainsi que le chapitre concernant les chantiers extraordinaires.

¹²⁴ cf. fiche régionale n°14 : Raron – Brig.

Mesures

		HORIZON DE TEMPS ¹²⁵	ENTITÉ RESPONSABLE
DTB_1	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'octroi des autorisations d'exploiter les décharges de Moos (extension 1), de Mattwald et de l'extension des Paujes puisse être finalisé dans un horizon de temps inférieur à 2 ans.	Court terme	Canton / Exploitant
DTB_2	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'octroi de l'autorisation d'exploiter la décharge de Chalchofen Ost et Moos (extension 2) puisse être finalisé dès que les capacités autorisées auront été atteintes.	Court à moyen terme	Canton / Communes / Exploitant /
DTB_3	Mise à disposition des moyens nécessaires pour la coordination et consolidation du développement futur (extraction, décharge et/ou valorisation des déchets minéraux) au niveau du PDc, avec poursuite ultérieure des procédures, afin que les autorisations adéquates des sites Chalchofen (extension) et Toppi puissent être octroyées dans un horizon de temps inférieur à 10 ans.	Court à moyen terme	Canton / Communes / Exploitant
DTB_4	Inscription du site de Goler (extension) dans le PDc et mise en place des moyens nécessaires à la coordination et à la consolidation du développement futur (compartiment de type B et/ou valorisation des déchets minéraux) au niveau du PDc, dans le but qu'un compartiment de type B d'intérêt public régional de même que cantonal puisse être mis en service en parallèle sur ce site par le canton.	Court à moyen terme	Canton / Commune
DTB_5	Retirer le site de La Sarvaz du PDc afin de le réserver pour des grands projets d'infrastructures.	Court terme	Canton / Commune
DTB_6	Retirer le site de Creux du PDc.	Court terme	Canton / Commune
DTB_7	Mise à disposition des moyens nécessaires pour la coordination et consolidation du développement futur (compartiment type B et/ou valorisation des déchets minéraux) des sites de Capetsch et Grossgufer au niveau du PGDM.	Moyen terme	Canton / Communes / Exploitant

¹²⁵ Les horizons de temps sont catégorisés comme suit : Court terme : < 2 ans ; Moyen terme : > 2 ans et < 5 ans ; Long terme : > 5 ans.